

CHUZELLES



INFORMATIONS

N° 21,

DECEMBRE 1987

CHUZELLES

INFORMATIONS

N: 21

DECEMBRE

1987

Pages

3 -	Le mot du Maire
5 -	Emprunts
6 -	La mairie à votre service
8 -	Budget supplémentaire
II -	Compte administratif
13 -	Dépenses
17 -	Délibérations du Conseil municipal
24 bis	Aménagement du village
27 -	Cimetière
28 -	Ecole
29 -	Bibliothèque municipale
31 -	Ecole de musique
32 -	Délivrance des Permis de construire
36 -	Assainissement
38 -	Voirie
39 -	Neige
40 -	Services publics
42 -	Mille Club
43 -	Associations chuzelloises
44 -	Ce qu'il est bon de savoir
44 bis	Onze novembre 1918
47 -	Divagations
48 -	Centre de secours
51 -	Cantine scolaire
54 -	S.M.E.S.S.A.V.
56 -	Fleurissement de la France
59 -	Départ - Arrivée
60 -	Etat civil
64 -	Divers

le mot du maire

Ce bulletin d'informations paraissant tous les semestres vous donne la possibilité de prendre connaissance à vos moments de repos des réalisations effectuées et des informations pouvant vous être utiles.

Tous les travaux que le Conseil Municipal avait programmés au Budget primitif ont vu le jour depuis le début de l'année (voirie, puits, pompe et matériel d'arrosage, terrain d'entraînement au stade, jeux de boules, achat de petit matériel, entretien...) A ce jour une seule partie a pris du retard, en raison des pluies : le mur du cimetière.

Travaux d'aménagement du C.D.36:

Au cours du 2ème semestre, les travaux d'aménagement du C.D.36 (1ère tranche) ont commencé. Je voudrais remercier tous les riverains qui ont été sollicités pour l'achat de terrain nécessaire à la confection de trottoirs et à l'établissement d'une voie de 6 mètres. Ces personnes ont donné leur accord spontanément au cours d'une réunion avec l'Ingénieur des T.P.E., ce qui a permis de débiter rapidement les travaux. Les documents d'arpentage signés ont été remis à l'expert géomètre chargé des travaux afin que soient passées les ventes.

Ces travaux ont causé de nombreuses perturbations dans le trafic mais il était impossible de les différer et ils se sont avérés très utiles. Leur exécution a pour conséquence d'améliorer la circulation et la sécurité. La signalisation peinte au sol sur une voie de 6 mètres devrait permettre une meilleure canalisation du trafic. Avec les trottoirs, les piétons seront mieux protégés. Le carrefour de Saint Maurice sera moins dangereux. Il n'en reste pas moins que c'est une voie très fréquentée où la circulation est trop rapide. La vitesse excessive est toujours à redouter et seul le radar pourra y mettre un frein. A noter que toutes les eaux pluviales ont été recueillies dans des tuyaux en ciment de 600 se trouvant sous les trottoirs.

Assainissement : La tranche d'assainissement du Verdier (partie) mise en adjudication en décembre verra son exécution en 1988.

Tous ces travaux d'investissement demandent beaucoup d'argent . Des emprunts ont été contractés. Les Municipalités ne peuvent avoir qu'un regret, les taux de l'argent. Si, vers 1980 l'inflation était de 14 %, les taux d'intérêt tournaient autour de 11 %, en 1987, avec une inflation de 3,5 %, ces taux d'intérêt en sont toujours à 9,5 %.

Madame RATTON et Monsieur LABBE ont décidé de prendre leur retraite et je leur souhaite de bien en profiter.

Je ne voudrais pas terminer ce mot sans vous présenter au nom de Conseil Municipal mes meilleurs voeux pour la nouvelle année.



Caisse d'Epargne Ecureuil de Vienne

PRETS DE LA CAISSE D'EPARGNE DE VIENNE

- pour Travaux d'équipements courants ;
250 000 F durée 15 ans taux : 9,50 %
- pour Travaux de voirie, stade, cimetière :
350 000 F durée 15 ans taux : 9,50 %
- pour Travaux d'aménagement de trottoirs, accotements,
et écoulement des eaux pluviales sur C.D.36
500 000 F durée 15 ans taux : 9,50 %
- pour Travaux d'assainissement :
800 000 F durée 15 ans taux : 9,50 %

La mairie à votre service

SECRETARIAT : ouvert :

le MARDI de 9 H à 12 H

le JEUDI de 9 H à 12 H

le VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30 .

PERMANENCES DES ELUS :

le MARDI : M. CARRET Pierre , 1er adjoint
ou Mme GARDAIS Michèle, adjointe .

le JEUDI : M. CHAINTREUIL Jean , Maire .

le VENDREDI : M. PLANTIER Joseph, adjoint
ou M. FARAUULT Georges, adjoint.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ASSISTANTE SOCIALE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Madame GUILLOUX , assistante sociale, recevra
le public en mairie de Chuzelles,
le premier jeudi de chaque mois , de 9 heures
à midi .

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

Cette inscription est obligatoire pour tout
Français né avant le 1er mars 1970 .

ATTENTION ! seules les demandes déposées avant
le 31 DECEMBRE 1987 donneront lieu à une inscription
permettant de voter en 1988 .

Les personnes non encore inscrites ayant une
attache dans la commune (attache résultant ,
- soit du domicile,
- soit de la résidence de plus de six mois,
- soit de l'inscription à l'une des quatre contri-
butions communales) sont invitées à se présenter
au secrétariat avant la date mentionnée.

ATTENTION ! aucune inscription n'a lieu d'office.

Budget supplémentaire 1987

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Denrées et fournitures	29 200 F
Travaux et services extérieurs	374 681 F
Participations et contingents	41 000 F
Allocations - Subventions	10 000 F
Frais de gestion générale	6 000 F
Frais financiers	3 000 F
Prélèvement pour dépenses d'investisse-	
ment	200 000 F
TOTAL	663 881 F

RECETTES

Produits domaniaux	8 520 F
Recouvrements - Subventions	70 400 F
Dotations reçues de l'état	19 991 F
Impôts indirects	5 000 F
Impôts directs autres que contributions	1 505 F
Contributions directes	25 000 F
Produits antérieurs	533 465 F
TOTAL	663 881 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Annuités S.I.V.O. M.	3 710 F
----------------------	---------

Achat de matériel	30 000 F
Travaux bâtiments communaux	80 000 F
Travaux voirie	1 530 076 F
Travaux stade - jeux de boules	25 000 F
Assainissement	200 000 F
Electrification	30 000 F
TOTAL	1 898 786 F

RECETTES

Prélèvement sur recettes de fonct.	200 000 F
Participations à travaux d'équi-	
pement . TVA.	42 131 F
T.L.E.	48 239 F
Trop perçu par SIVOM	416 F
Emprunt de voirie	500 000 F
Emprunt assainissement	800 000 F
Autres subventions (lotissement)	308 000 F
TOTAL	1 898 786 F

BALANCE GENERALE

Dépenses de fonctionnement	663 881 F
Dépenses d'investissement	1 898 786 F
TOTAL	2 562 667 F
Recettes de fonctionnement	663 881 F
Recettes d'investissement	1 898 786 F
TOTAL	2 562 667 F

A l'examen des chiffres du Budget Supplémentaire, il apparaît qu'en section de fonctionnement, l'important excédent de 1986 a bien facilité l'équilibre des dépenses et des recettes.

Il est à noter qu'un prélèvement de 200 000 F se retrouve en recettes d'investissement et permettra d'autofinancer l'achèvement des trottoirs dans le centre du village, sans avoir recours à l'emprunt. Si des sommes importantes apparaissent en dépenses d'investissement, c'est en prévision de travaux futurs (aménagement du nouveau cimetière, assainissement, continuation de l'amélioration de la circulation dans le village, parkings).

L'argent non dépensé se retrouvera en fin d'exercice et pourra être affecté à ces nouveaux travaux et considéré comme étant la participation auto-financée de la Commune.

compte administratif 1986

DEPENSES / SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Denrées et fournitures	101 456,91 F
Frais de personnel	531 230,81 F
Impôts et taxes	3 653,00 F
Travaux et services extérieurs	466 089,96 F
Participations et contingents	456 014,86 F
Allocations - Subventions	22 394,00 F
Frais de gestion générale	119 767,05 F
Frais financiers	729 213,91 F
Prélèvements pour investissement	513 000,00 F
	<hr/>
TOTAL	2 942 820,50 F

RECETTES /

Produits de l'exploitation	163 223,11 F
Produits domaniaux	11 432,00 F
Produits financiers	6 036,35 F
Recouvrements - Subventions	119 015,31 F
Dotations de l'Etat	944 390,34 F
Impôts indirects	19 433,75 F
Impôts directs autres que contributions	13 515,00 F
Contributions directes	1 459 816,00 F
Produits exceptionnels	1 779,00 F
Produits antérieurs	<u>737 645,20 F</u>
	<hr/>
TOTAL	3 476 286,06 F
Excédent de fonctionnement	533 465,56 F

DEPENSES / SECTION D'INVESTISSEMENT	
Participations à travaux d'équipement	2 869,00 F
Remboursements d'emprunts	295 160,64 F
Acquisitions de biens	46 645,23 F
Travaux de bâtiments et de génie civil	2 988 683,11 F
Acquisitions de titres et valeurs	211 270,95 F
TOTAL	<u>3 544 628,93 F</u>
RECETTES /	
Excédent d'investissement reporté	I 765 677,25 F
Subventions d'équipement	I 030 950,00 F
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	513 000,00 F
Participations à travaux d'équipement	439 885,78 F
Produit des emprunts	500 000,00 F
Recouvrement de créances	I2 626,24 F
Aliénation de titres et valeurs	22 935,69 F
TOTAL	<u>4 285 074,96 F</u>
Excédent d'investissement	740 446,03 F
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	
- Excédent de fonctionnement	533 465,56 F
- Excédent d'investissement	740 446,03 F
TOTAL	<u>I 273 911,59 F</u>

Dépenses 1988

Chaque année, lorsque paraît le deuxième bulletin municipal, les comptes de l'exercice précédent sont définitivement établis. Aussi, nous tenons à vous en communiquer les points essentiels, en consacrant un article aux seules dépenses, d'où l'objet de ces propos abondants en chiffres.

Tout budget comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Celle-ci se révèle particulièrement importante car y est incluse la construction de l'école maternelle, pour laquelle nous avons déboursé : 2 026 860 F. De plus, des réparations s'avéraient nécessaires à la cantine : 14 695 F et au groupe scolaire : 120 666 F.

Une somme de 197 661 F était affectée à des réfections au logement de l'ancienne école.

Diverses acquisitions se chiffrent à :

- terrains 13 255 F
- matériel et mobilier 33 389 F

Quant à l'aménagement des chemins communaux, chacun est bien conscient de leurs conséquences sur nos finances. A l'investissement, nous y avons consacré la somme de 102 471 F, plus 207 921 F pour les travaux effectués par l'intermédiaire du S.I.V.O.M.

Le mode de vie de notre époque ne saurait se satisfaire d'un réseau électrique défaillant, aussi, plusieurs renforcements sont intervenus en cours d'année sur les postes des Serpaizières et Pauphile, coût : 333 967 F.

Le réseau d'assainissement, peu à peu, s'étend sur le territoire de la commune. Notre registre nous indique sur ce chapitre divers mandatements qui atteignent un total de 187 385 F, représentant une bonne part des travaux de la troisième tranche, une petite antenne au hameau de Saint-Maurice, ainsi que des indemnités pour pertes de récoltes et des honoraires pour études et plans.

Nous relevons encore pour le cimetière, une dépense de 4 974 F et pour clore ce chapitre, notons le remboursement des capitaux d'emprunts qui s'élève à 295 160 F.

Des colonnes de chiffres encore plus fournies à la section de fonctionnement où nous trouvons :

- Frais de personnel : 531 230 F dont 106 045 F de charges sociales.
- 8 273 F de carburant et 57 944 F pour le combustible de chauffage.
- Les différentes notes de fournitures de bureau atteignent un total de 6 795 F et celles destinées aux écoles : 23 762 F.

- Sont mentionnées ensuite :

- Impôts et taxes : 3 653 F
- Primes d'assurances : 11 861 F

Deux postes ont régulièrement des répercussions relativement importantes sur un budget communal. Ce sont :

- l'entretien de la voirie : 115 701 F
- l'entretien des bâtiments : 55 423 F

Nos cantonniers ne manquent pas d'ardeur à la tâche, cependant ils ne pouvaient se résigner à pousser leur camion ! coût des réparations : 15 945 F

Très lourdes les factures de consommation Eau, Gaz et Electricité, tout additionné : 239 730 F;

- Acquisition d'outillage et mobilier : 11 618 F
- Viennent ensuite plusieurs articles dénommés Contingents ou participations :
 - aide sociale : 137 052 F
 - services d'incendie : 20 081 F
 - charges intercommunales : 290 462 F.

Dans le cadre "Frais de Gestion Générale", nous relevons encore :

- fêtes et cérémonies : 39 258 F

.../...

- fournitures diverses de secrétariat :
5 467 F
- frais de P.T.T. : 7 184 F
- indemnités des maires et adjoints :
67 490 F.

N'oublions pas le poste important des Frais Financiers qui s'élèvent pour l'année 1986 à 729 213 F, alors que la somme de 22 360 F était répartie entre les diverses associations de Chuzelles ou autres organismes qui sollicitent une contribution des communes.

Comme tel est le cas, dans chaque budget une somme de 513 000 F est prélevée pour être reportée en recettes à la section d'investissement.

Pour conclure, penchons nous sur la balance générale de notre registre qui nous indique le total des dépenses réalisées au cours de l'année 1986 :

- En investissement 3 544 628 F
- En fonctionnement 2 942 820 F

-:-:-:-

délibérations du c.m.

SEANCE DU 3.07.1987

CHARTRE INTERCOMMUNALE

Lecture est donnée des avantages d'un tel contrat. Le Conseil Municipal prendra une décision ultérieurement.

AMENAGEMENT DU C.D. 36 DANS LA TRAVERSE DU VILLAGE

Les propriétaires concernés ont signé des promesses de vente. L'adjudication pour ces travaux aura lieu le 24 Juillet à 14 heures.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Général a alloué une subvention de 400 000 F pour la réalisation de la 6ème tranche d'assainissement d'un montant H.T. de 1 000 000 F inscrite au programme 1987.

TAXE D'ASSAINISSEMENT

La taxe fixée par le Conseil Municipal sera mise en recouvrement à compter du 1er Janvier 1988 pour les habitations raccordées à l'égout, ou pouvant l'être

CONCESSION POUR CESSION DE TERRAIN

La S.A. FOLLIASSON cède à la commune 147 m² de terrain acquis à Madame ASSEMAT qui feront partie de la voirie communale.

ECLAIRAGE DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT AU STADE MUNICIPAL

Acceptation du devis d'un montant de 12 302,24F présenté par l'Entreprise S.O.C.A.M.I.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Celle concernant la classe de neige sera fixée ultérieurement après connaissance du montant de celle du Conseil Général.

EMPRUNTS auprès de la Caisse d'Epargne de VIENNE

- pour travaux d'assainissement d'un montant de 800 000 F
- pour aménagement de la traversée du village d'un montant de 500 000 F.

SEANCE DU 8.09.1987

CANALISATION AIR LIQUIDE

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention de passage sur la propriété communale avec la Société (l'AIR LIQUIDE) qui doit construire une canalisation traversant le territoire de la commune.

Le Maire informe le Conseil :

- que le Congrès des Maires et Adjoints de l'I-sère aura lieu le 04 Octobre à Saint-EGREVE.

- que le Conseil Général a alloué une subvention de 10 000 F au titre de la Bibliothèque Municipale pour l'achat de Meubles

- qu'il serait nécessaire de faire des travaux de réfection à un logement au groupe scolaire.

Le Conseil Municipal décide :

- qu'un cadeau sera offert à Madame ROUX, directrice de l'Ecole Elémentaire à l'occasion de son changement de poste.
- qu'un secteur d'aménagement sera étudié pour le sud du village.
- que les chaises qui sont inutilisées au restaurant scolaire seront mises à la disposition de la Salle de Musique.
- que trois étagères seront installées dans le placard de l'ordinateur à l'école.
- qu'une tonne de sel de déneigement sera commandée au S.I.V.O.M.

Le Conseil demande l'interdiction d'utiliser le terrain de foot-ball en cas de gel.

SEANCE DU 13.10.1987

ASSAINISSEMENT

Programme départemental 1987 d'un montant de 1 000 000 F. Approbation du dossier technique

et du plan de financement.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le recouvrement de cette redevance fixée à I F le m³ d'eau consommée est confié, par convention, à la S.D.E.I.

ASSAINISSEMENT

Un devis sera demandé à l'Entreprise ROMET afin de raccorder au réseau d'égout, 5 habitations non desservies.

LOTISSEMENT Saint-MAURICE

Modification du réseau d'évacuation des eaux pluviales et raccordement à la canalisation du C.D. 36.

CHAUDIERE DU MILLE-CLUB

Devis de l'Entreprise DELORME pour installer une barrière de protection de 4 269F, accepté. Un devis pour réchauffeur de carburant est demandé à l'Entreprise S.O.C.A.M.I.

PHOTOCOPIEUR

Il sera retenu une participation de 25 centimes par feuille sur crédits scolaires pour tirages au service de l'école.

DEMANDE DE SUBVENTION

1° par bibliothèque : il ne sera pas alloué de subvention en argent, elle pourra être remplacée par un achat de livres.
2° Par le Directeur de l'Ecole pour une classe de nature de 10 Jours. Le Conseil demande à être

informé de la part contributive des parents, de la Coopérative Scolaire, du Conseil Général. Décision à prendre ultérieurement.

PARENTS D'ELEVES

Demande sera faite aux bénéficiaires du permis de construire pour connaître le nombre d'enfants susceptibles de fréquenter l'école, ceci afin de prévoir les effectifs. Demande de ralentisseurs sur le C.D. 36 : déjà faite à l'Equipement.

ASSURANCE BRIS DE GLACE A L'ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal accepte la proposition du groupe Drouot pour une cotisation de 3 000 F par an environ.

LETRE DE MONSIEUR ROBERT

La demande de passage du camion de ramassage des ordures ménagères au Hameau de la Troupelière est rejetée.

DEMANDE DE MONSIEUR BUTHION POUR CONSTRUCTION D'UN CAVEAU

Refusée, l'emplacement demandé n'étant pas prévu pour des constructions de caveaux.

NETTOYAGE DE L'ECOLE MATERNELLE

Une heure supplémentaire par semaine est accordée pour l'entretien de la salle de repos.

LECTURE DE LA LETTRE DE MONSIEUR BALESTAS relative à la responsabilité des Maires dans l'exercice de leurs fonctions.

CHARTRE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que le S.I.V.O.M. propose une charte qui associerait les communes des deux cantons en vue de leur développement. Avant de prendre sa décision, le Conseil Municipal demande des précisions.

CHEMINS A TALONS

Une enquête publique a eu lieu pour le déplacement de ces chemins dans le lotissement Saint-MAURICE. Le Conseil Municipal est favorable à ce déplacement, l'entretien restant à la charge des colotis.

S.I.R.C.A.T.

Le Conseil Municipal accepte la modification du mode de calcul de la participation des communes : 50 % population, 50 % potentiel fiscal.

EMPLOYEE COMMUNALE

Le poste de femme de service temporaire est transformé en poste statutaire à compter du 1er Novembre pour une durée de 20 h par semaine.

MATERIEL DE BUREAU

Le Conseil Municipal étudie la possibilité d'équiper la mairie d'un petit matériel informatique.

MUR DU CIMETIERE

Les travaux de construction d'un mur de clôture de l'agrandissement du cimetière devraient bientôt débiter.

LOTISSEMENT PLEIN SUD

L'association syndicale du lotissement demande la prise en charge de l'éclairage et de l'entretien des pompes de relevage du Plein-Sud. Le Conseil Municipal n'accepte pas cette prise en charge.

SERVITUDE DE PASSAGE DE L'EGOUT A BOUSSOLE

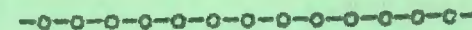
La remise en état du passage dans la combe de Boussole précèdera l'établissement d'une convention avec la propriétaire.

ECOLE

Le Conseil Municipal accepte l'achat d'une armoire à pharmacie au groupe scolaire et d'un électrophone pour l'Ecole Maternelle. Il avait été décidé la pose d'une grille au coin feu de l'école maternelle. Relance sera faite auprès de l'Entreprise.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'acquisition de matériel facilitera la tâche des bibliothécaires. Un panneau sera placé à proximité du local. La femme de service communale pourra assurer le ménage s'il en est besoin.



Le Budget Supplémentaire 1987 est approuvé et s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 663 881 F pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement à 1 898 786 F

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SEYSSUEL

Le Conseil est d'accord pour approuver cette proposition après diverses modifications.

CLASSE NATURE

Il est voté une subvention identique à celle du Conseil Général

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil accepte de participer à l'achat de livres pour une somme de 2 000 F.

LETRE DE LA MAIRIE DE COMMUNAY

A propos du projet autoroutier, il est difficile de prendre position sur un projet auquel la commune n'a jamais participé.

CHARTRE INTERCOMMUNALE

Accord du Conseil pour adhérer aux propositions du S.I.V.O.M., la participation serait de 4 F par habitant environ.

CHEMINS A TALONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil des observations du commissaire enquêteur pour le dépla-

cement de ces chemins. Le Conseil Municipal accepte les conclusions de l'enquête.

LOTISSEMENT BLANC-CHARDON

Il est prévu un secteur d'aménagement entre le village et le bas du lotissement prévu. La participation du lotisseur aux charges du secteur d'aménagement sera fixée à 253 000 F.

CANIVEAU A BOIRON

Le C.M. demande que des barrières de sécurité soient placées par les services de l'Equipement en bordure du caniveau récemment posé. Une lettre sera adressée au Service de l'Equipement.

Monsieur le Maire fait part des réclamations des parents d'élèves pour l'amélioration des abords de l'école.

LETRE DE DEMISSION DU GARDE CHAMPETRE qui arrête son emploi au 1er Janvier, aucune décision n'est prise pour son remplacement.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL pour réserver la place publique à Monsieur LOURDIN à l'occasion de la vogue annuelle.

Le Conseil Municipal accepte de poser une canalisation d'égout au Hameau de Saint-MAURICE pour une estimation de l'Entreprise ROMET se montant à 47 387 F.

Amenagement du village

AMENAGEMENT DU CD 36

Depuis de nombreuses années, cette route départementale reliant la RN7 au bas des Pins à la Départementale n° 75 au lieu-dit Lafayette, était l'objet de nombreuses améliorations (élargissement par achat de terrain, aménagement des carrefours et des traversées d'agglomération (SAINT-JUST CHALEYSSIN, LUZINAY, VILLETTE DE VIENNE) pour arriver très près du village de CHUZELLES, c'est-à-dire au carrefour de Tourmente.

Si les travaux de chaussée et d'élargissement entre 2 agglomérations incombent au Département, les aménagements à l'intérieur de ces villages traversés restent à la charge des communes.

En prévision de ces travaux et sur avis des Services de l'Equipement, le Conseil Municipal a sollicité une subvention du Conseil Général. Celle-ci nous a été attribuée en deux parties (2 fois 75 000 F), la première partie pour cette année.

.../...

En 1987, les Services de l'Equipement recevaient la dotation pour un tapis d'enrobé permettant d'aller de Tourmente à Saint-Maurice et aussi pour l'aménagement du carrefour RN7 - CD36.

Tous ces travaux en perspective précipitaient l'achat de terrain par la commune pour permettre une chaussée de 6 m., avec trottoirs, ainsi que l'aménagement du carrefour de Saint-Maurice.

D'autre part, une convention concernant le secteur NAa de Saint-Maurice où s'implantent 14 maisons, était signée avec le lotisseur. La commune récupérait 308 000 F pour l'aménagement du secteur.

Les parties non loties pour l'instant de la zone NAa doivent participer au moment de la délivrance du permis à la charge financière définie dans la convention.

Le reste des travaux restant à la charge de la commune est divisé en trois tranches et doivent être exécutés dans les 5 ans.

Coût pour la commune : 645 572 F

La tranche ferme est terminée. Certains travaux comme ceux d'assainissement (depuis la boulangerie BERTHIER jusqu'au café CHARDON) ainsi que ceux pour la traversée de l'eau potable ont dû être avancés pour

.../...

ne pas avoir à détériorer cette chaussée dans un proche avenir, ce qui d'ailleurs nous aurait été refusé.

Les travaux de finition sont englobés dans la 2ème tranche et quelques malfaçons seront réparées. Ayons un peu de patience. Les trottoirs doivent être nivelés d'ici la fin de l'année.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

cimetiere

L'Entreprise ABEL COINDOZ a été sollicitée par le Conseil Municipal pour la construction du mur en aggloméré.

Le coût des travaux s'élève à la somme de :

113 737,00 F T.T.C.

Le cimetière sera fermé par un mur de clôture d'une hauteur approximative de 2 mètres. L'accès principal se trouvera sous le porche, devant l'église.

Cette entrée aura un portail en fer, identique à celui de l'ancien cimetière.

Il est convenu de ménager un passage piéton, permettant de passer de l'ancien cimetière au nouveau.

école

130 enfants fréquentent nos écoles et sont répartis comme suit :

- 60 à l'école maternelle,
- 70 à l'école élémentaire.

ECOLE MATERNELLE - Téléphone : 74 57 06 30

- Directrice : Mme COLLET Classe des grands,
- Adjointe : Mme GARCIA Classe des petits.

ECOLE ELEMENTAIRE - Téléphone : 74 57 90 76

- Directeur : M. CHOPIN CMI - CM2
- Adjoints : Mme DEMARD } travail à mi-temps
- : M. BOULONNE } CE1 - CE2
- : Mme CANAL CP - CE1

Nous profitons de ce bulletin pour souhaiter la bienvenue à MM. CHOPIN et BOULONNE qui, nous l'espérons, se plairont dans notre commune.

bibliothèque municipale

Depuis le 22 avril 1987, la bibliothèque de Chuzelles fonctionne bien et même très bien. Jugez vous-mêmes :

183 inscrits, soit 15% de la population chuzelloise, alors que la moyenne nationale des amateurs de lecture dans les bibliothèques est de 10% environ. Conclusion c'est un beau succès pour toute l'équipe bénévole, active et compétente qui a largement contribué à la bonne marche de la bibliothèque.

Un travail énorme a été, et, continue encore à être fourni et ce serait pour toute cette équipe un encouragement certain si de nouveaux et nombreux lecteurs leur rendaient visite.

Que l'année 88 voit ce souhait se réaliser.

Nous vous donnons ci-dessous les jours et horaires d'ouverture, à compter du 02.12.87 :

- . MERCREDI : DE 10 H A 11 H 30
- . VENDREDI : DE 16 H 45 A 18 H 45
(après la classe)

.../...

La composition du bureau est la suivante :

- . Présidente : Mme THIBAUDIER
- . Secrétaire : M. LEFAURE
- . Trésorière : Mme VIALON

- . Vice-Présidente : Mme MAILLEUR
- . Secrétaire adjointe : Mme FRANCE
- . Trésorière adjointe : Mme GARDAIS

DEVINETTES

A l'école : Savez-vous pourquoi les romains construisaient les routes toutes droites?

Réponse : Pour que les gaulois ne les attendent pas au tournant.

Quelle est donc la différence entre un rêveur, un idiot et un psychiatre ?

- Le rêveur bâtit des châteaux en Espagne, l'idiot y habite, et le psychiatre, lui, perçoit les loyers.

ecole de musique

ECOLE DE MUSIQUE DE SEYSSUEL - CHUZELLES

L'école de Musique de SEYSSUEL-CHUZELLES propose à tous les habitants de SEYSSUEL et de CHUZELLES, des COURS DE SOLFÈGE pour adultes.

Toutes les personnes intéressées pourront venir se renseigner :

LUNDI 4 JANVIER A 20 H 30, à la salle des répétitions de Seyssuel (place du village à côté de la mairie) ou auprès de Pascale THIRIAT "Boussole" à CHUZELLES. Téléphone : 74 85 13 95.

.....

BONS MOTS

Une tomate et un citron traversent la rue. Le citron se fait écraser; la tomate se retourne et lui dit : Alors Juju, tu te presses !

Deux puces sortent du cinéma et se concertent pour rejoindre leur domicile. "Qu'est ce qu'on fait ? on rentre à pied ou on saute sur un chien ?"

delivrance des p.c

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DEPUIS

LA DERNIERE EDITION DE NOTRE BULLETIN

N° D'ENREGISTREMENT	DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE	NOM - PRENOM DU DEMANDEUR	LIEU-DIT	NATURE DE LA CONSTRUCTION	DATE DU PERMIS
V 1010	02.07.87	BRUMANA Gilbert	LES BROSSES	Aménagement	18.09.87
V 1011	09.07.87	Télédiffusion de France	LE VERDIER	Antenne	pas encore ac- cordé
V 1012	23.07.87	GUICHARD Simone	St-MAURICE	Aménagement	01.10.87
V 1013	23.07.87	MOLANO Firmin	PAUPHILE	Maison individuelle	23.10.87
V 1014	29.07.87	LAGARRIGUE Pierre	POYARDE	Maison individuelle	01.09.87
V 1016	05.07.87	BELOUADHEH Chaouki	BOUSSOLE	Maison individuelle	18.09.87
V 1015	24.07.87	DA SILVA Domingos	PAUPHILE	Maison individuelle	01.09.87
V 1017	27.08.87	RATTON Alain	LES SERPAIZIERES	Remise, bâtiment ancien en habitation	17.11.87
V 1018	27.08.87	AVELLANEDA Gérard	PAUPHILE	Maison individuelle	A N N U L E
V 1019	03.09.87	BLAIN Pascale	PAUPHILE	Maison individuelle	24.11.87
V 1020	01.10.87	BADIOU Jacques	Lot St-MAURICE	Maison individuelle	A N N U L E
V 1021	13.10.87	NAVARRO Gilbert	Lot St-MAURICE	Maison individuelle	10.12.87
V 1022	13.10.87	MAGNARD Régis	Lot St-MAURICE	Maison individuelle	10.12.87
V 1023	13.10.87	BON Jean-Marc	Lot St-MAURICE	Maison individuelle	A l'instruction
V 1024	13.10.87	BRUNET Daniel	Lot St-MAURICE	Maison individuelle	10.12.87
V 1025	13.10.87	VILLARD Philippe	Lot St-MAURICE	Maison individuelle	10.12.87
V 1026	22.10.87	JANIN Hubert	LES PINS	Addition construc- tion	A l'instruction

N° D'ENREGISTREMENT	DATE DE DEPOT DE LA DEMANDE	NOM - PRENOM DU DEMANDEUR
V 1027	22.10.87	LUSSIGNOL Serge
V 1028	22.10.87	REVELLO Yves
V 1029	27.10.87	PERONNET J.Claude
V 1030	03.11.87	CASTRO Alain
V 1031	12.11.87	BERGER_THOLLY
V 1032	14.11.87	MAZZEI François
V 1033	24.11.87	MONTEILLET Gilles
V 1034	24.11.87	AVELLANEDA Gérard (remplace le permis n° 18)
V 1035	27.11.87	ANDRE Jacques
V 1036	01.12.87	RIGOUDY Patrick
V 1037	09.12.87	CARRET Daniel
V 1038	14.12.87	MASSAT Patrick

LIEU-DIT	NATURE DE LA CONSTRUCTION	DATE DU PERMIS
BOUSSOLE	Maison individuelle	A l'instruction
Lot St-MAURICE	Maison indivieuelle	10.12.87
BOUSSOLE	Aménagement	24.11.87
Lot St-MAURICE	Maison individuelle	10.12.87
St-MAXIME	Maison individuelle	A l'instruction
Lot St-MAURICE	Maison individuelle	10.12.87
Lot St-MAURICE	Maison individuelle	A l'instruction
PAUPHILE	Maison individuelle	A l'instruction
Lot St-MAURICE	Maison individuelle	A l'instruction
Lot St-MAURICE	Maison individuelle	A l'instruction
St-MAXIME	Maison individuelle	A l'instruction
Lot St-MAURICE	Maison individuelle	A l'instruction

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal envisage d'effectuer une nouvelle tranche d'assainissement chiffrée à 1 000 000 F H.T.

Ce sera la sixième. Elle concernera une partie du Hameau "Le Verdier", descendra vers le carrefour de Tourmente et sera branchée sur le réseau existant au futur lotissement Chardon.

Pour cette opération, d'un coût estimatif d'un million de francs, nous pouvons espérer une subvention du Conseil Général d'un montant de 400 000 F. Le Cabinet d'ingénieurs-conseils, Marc MERLIN, est chargé de cette étude, comme il l'avait été pour les précédentes.

Afin de pouvoir prétendre à certaines subventions, le Conseil Municipal a voté une taxe d'assainissement de 1 F par m³ concernant les ménages effectivement raccordés au réseau communal. Cette taxe sera perçue par la S.D.E.I. (Société de Distributions d'Eau Intercommunales) qui la reversera à la commune. Elle apparaîtra sur la facture d'eau.

Pour 1988, nous avons un avant-projet sommaire concernant la fin du quartier "Le Verdier".

.../...

La canalisation remonterait jusqu'au Château du Verdier.

Nous tenons à signaler qu'il y a obligation de branchement au réseau communal d'assainissement quand il passe à côté d'une habitation et que techniquement cela est possible.

Les gros travaux de la 5ème tranche d'assainissement dans le ruisseau de Boussole se terminent par la remise en état du passage d'exploitation et la réfection du lit du ruisseau comblé par un éboulement. Pour régulariser l'implantation de l'ouvrage, une convention de servitude sera signée entre la Commune et les propriétaires.

Avec la bonne volonté de tous, la réception des travaux pourra terminer définitivement cette réalisation.

Voie

La totalité des travaux programmés pour 1987 a été réalisés.

Cependant, les dégâts consécutifs aux orages du mois de Juin sont venus gêner notre budget en raison des travaux de remise en forme rendus nécessaires, notamment à la DEVILLIERE et à Saint-MAXIME. Une déclaration "DEGATS DES EAUX", dont nous attendons les suites a été adressée au Conseil Général.

400 m³ de gravier "tout venant" ont été nécessaires pour la remise en forme du virage VC 3A à TOURMENTE.

En raison des pluies, nous avons dû faire appel trois fois à l'élagueuse.

Le curage des fossés a été effectué par l'Entreprise SIMON.

Une cuve d'emploi a été utilisée par l'Entreprise DUMAS pour la remise en état de la VC n° 9 C de THIERS au Moulin.

neige

Nous rappelons les dispositions prises en cas de neige.

De petits tas de mâchefer et gravette sont disposés dans les secteurs sensibles.

Les chasse-neige sont équipés d'une lame caoutchouc, montés sur des tracteurs agricoles dont les propriétaires sont les suivants :

- Monsieur GONIN Gilbert
- Monsieur HYVERNAT Joël
- Monsieur POINGT Gratien
- Monsieur JAMAIS Roger ou PLANTIER Joseph

Nous attirons votre attention sur le fait que, compte tenu des 25 kilomètres de voies communales, il est bien évident qu'il y ait des priorités pour le déneigement.

Aussi, nous vous demandons d'éviter de téléphoner inutilement : les épouses ne sauraient vous répondre, alors que les responsables sont sur les routes en train d'oeuvrer pour la collectivité.

-:-:-:-

SERVICES PUBLICS

SERVICES

S. N. C. F. : Gare de VIENNE - Réservation voyageurs

74 - 85 - 03 - 17

Gare d'ESTRESSIN : 74 - 85 - 10 - 78

POLICE : Gendarmerie d'ESTRESSIN, 59 montée Bon accueil à
VIENNE - Tél : 74 - 85 - 00 - 17

SAPEURS-POMPIERS : Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE
Tél : 74 - 31 - 61 - 18 ou 18

E. D. F. : Rue denfert rochereau à VIENNE

Tél : 74 - 53 - 47 - 50

Dépannage : Tél : 74 - 53 - 00 - 92

SERVICE DES EAUX (S. D. E. I.) : 5, Rue Peyssonneau à VIENNE
Tél : 74 - 85 - 16 - 18

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : Cours Brillier à VIENNE

PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE-DE-VIENNE :

Tél : 74 - 57 - 96 - 45

SERVICES MEDICAUX ET HOSPITALIERS

CENTRE ANTI-POISONS : Hôpital E. HERRIOT à LYON

Tél : 78 - 54 - 14 - 14

S. M. U. R. : Tél : 74 - 85 - 85 - 40

HOPITAL DE VIENNE : Tél : 74 - 31 - 33 - 33

MEDECINS : Dr SARDY Tél domicile (CHUZELLES) : 74 - 57 - 92 - 82
Dr DESTORS Tél domicile (VILLETTE-DE-VIENNE) :

74 - 57 - 97 - 39

CABINET MEDICAL à VILLETTE-DE-VIENNE : Tél :

74 - 57 - 94 - 02

Dr MICHALON (SEYSSUEL) : Tél : 74 - 85 - 85 - 93

PHARMACIE : REYMOND (VILLETTE-DE-VIENNE) : Tél :

74 - 57 - 99 - 21

CABINET DENTAIRE : CASANOVAS Daniel (VILLETTE-DE-VIENNE)
(ancienne école enfantine)
Tél : 74 - 57 - 99 - 49

INFIRMIER : LEGIARDI Gérard (SEYSSUEL)
Tél : 74 - 85 - 72 - 73

ADMINISTRATIONS

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE : Boulevard Eugène Arnaud à VIENNE
Tél : 74 - 53 - 26 - 25

HOTEL DES IMPOTS : 12, rue Jean Moulin à VIENNE
Tél : 74 - 53 - 32 - 12

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (Antenne de VIENNE)
Tél : 74 - 85 - 12 - 80 9, rue Victor Faugier

PERCEPTION DE VIENNE-EANLIEUX : Place st-Pierre à VIENNE
Tél : 74 - 85 - 15 - 28

MAIRIE DE CHUZELLES : Tél : 74 - 57 - 90 - 97

MAIRE : M. CHAINTREGIL Jean à Pauphile
Tél : 74 - 85 - 33 - 64

1er ADJOINT : M. CARRET Pierre Les Martinières
Tél : 74 - 57 - 90 - 64

2e ADJOINT : M. PLANTIER Joseph à Pauphile
Tél : 74 - 85 - 83 - 36

3e ADJOINT : M. FARULT Georges à Montferrat
Tél : 74 - 57 - 91 - 73

4e ADJOINT : Mme GARDAIS Michèle Le Verdier
Tél : 74 - 57 - 91 - 66

SECRETARE DE MAIRIE : M. JANET André Le Village
Tél : 74 - 57 - 91 - 51

ENSEIGNEMENT OU SERVICES S'Y RATTACHANT

ECOLE PUBLIQUE DE CHUZELLES : Tél : 74 - 50 - 90 - 76

DIRECTEUR : M. CHOPIN

DIRECTRICE ECOLE MATERNELLE : Mme COLLET : 74- 57- 06 -30

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : Présidente : Mme VERDIER
le Verdier Tél : 74 - 57 - 91 - 66

SOU DES ECOLES : Présidente : Mme RODRIGUEZ le Verdier
Tél : 74 - 57 - 02 - 03

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (Ecole publique) : Mme VIALON
la Combe

C. E. S. de VIENNE-SEYSSUEL : Montée bon accueil à SEYSSUEL
Tél : 74 - 85 - 39 - 54

TRANSPORTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE : CARS FAURE à VALENCIN
Tél : 78 - 96 - 11 - 44
Bureau de VIENNE : 74 - 53 - 22 - 90

-c-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

SERVICE RELIGIEUX : Cure de TERNAY : Tél : 72 - 24 - 62 - 09

=====

mille club

En cette fin d'année, il est peut-être bon de faire le point sur nos salles communales, quelquefois trop petites pour certaines manifestations, mais qui, malgré tout, rendent de nombreux services aux sociétés locales, aux Chuzelloises et aux Chuzellois.

LOCATION DE LA SALLE

Elle doit se faire à la mairie où le secrétaire délivrera un bon permettant d'obtenir les clefs.

La grande salle est louée uniquement aux habitants de la commune au prix de 1 000 F plus une caution de 1 500 F. Dans ce prix, le nettoyage est compris. Pour les sociétés, la salle est gratuite mais le nettoyage doit être effectué par les organisateurs.

Il serait souhaitable que toutes les sociétés établissent en début de saison un calendrier des festivités et le communiquent à la Mairie.

Pour les locations à l'année, un bon permanent doit être renouvelé à chaque début de saison. Les demandes doivent se faire uniquement par les présidentes et présidents ou une personne déléguée par eux.

.../...

TRAVAUX EFFECTUES

Dernièrement, une minuterie a été installée pour l'éclairage extérieur de la petite salle.

Afin d'éviter les problèmes de gel de mazout pour le chauffage de la grande salle, un réchauffeur a été installé ; une barrière de sécurité protège actuellement la chaudière afin que cette installation ne puisse pas être dérégulée.

ENTRETIEN

Des poubelles placées dans chaque salle et vidées chaque vendredi par les employés communaux éviteront d'accumuler les ordures dans le coin toilettes de la petite salle.

Ce petit rappel des consignes n'est nullement fait pour ennuyer les utilisateurs mais pour qu'avec un peu de bonne volonté, les petits problèmes qui se posent quelquefois soient évités, ceci pour le bien-être de tous.

ASSOCIATIONS chuzelloises

- FOOTBALL CLUB CHUZELLOIS : Président M. BAUDOIX Maxime
CANOE-KAYAK : Président : M. FLEURY Philippe
ASSOCIATION FAMILIALE : Présidente Mme GUITOU Anne Marie
A.I.A.D.M.R. : Président M. L'AOUSTET à Seyssuel
AIDE AUX PERSONNES AGEES : Président M. L'AOUSTET
CLUB DES ANCIENS :Président : M. CLERC Albert
SOU DES ECOLES : Présidente : Mme RODRIGUEZ Jeanine
CANTINE SCOLAIRE : Présidente Mme VERDIER
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : Présidente Mme VIALON
LA SEVENNE : Président : M. FAYOLLE Jean
CHORALE "LA CLE DES CHANTS " : Président M. DACHEUX A.
ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE: Président M. BOURGUIGNON
ETOILE SPORTIVE DE LA SEVENNE:
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : Présidente Mme TURCAS
F.N.A.C.A. : Président : M. FARAULT Georges
SAINT-VINCENT : Président : M. GONIN Marcel
A.C.C.A. (CHASSE) : Président : M. CARRET Louis
DANSE FOLKLORIQUE : Présidente : Melle VALETTE Chantal
ASSOCIATION DES JEUNES : Présidente : Melle BUTHION Muriel
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Présidente : Mme THIBAUDIER.

-o-o-o-o-o-o-

ce qu'il est bon de savoir

Quelles démarches effectuer en cas de déménagement ?

E.D.F. - G.D.F. : de votre ancienne localité pour demander un transfert de votre abonnement, au plus tard 3 jours avant le déménagement, puis au service de la nouvelle localité pour qu'un relevé soit effectué avant votre emménagement.

SERVICE DES EAUX : des deux localités avant le déménagement pour le transfert de l'abonnement.

P.T.T. : de l'ancienne commune avant le déménagement pour faire suivre votre courrier.

CENTRE TELEPHONIQUE : des deux localités avant le déménagement pour faire suivre votre abonnement.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : si vous avez des enfants pour les formalités d'inscription.

IMPOTS : de l'ancienne localité, dès le déménagement pour demander le changement de centre.

CAISSE DE SECURITE SOCIALE : De chaque localité pour faire enregistrer le changement de caisse et pour obtenir rapidement une nouvelle carte.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : des deux localités (renseignez-vous aussi sur vos droits à la prime de déménagement.)

ASSUREUR : Précisez le nombre de pièces de votre nouveau domicile.

AGENCE BANCAIRE : de l'ancienne localité, au plus tôt pour le transfert éventuel de votre compte ou sa liquidation.

PREFECTURE OU SOUS-PREFECTURE : de chaque localité pour le changement obligatoire de votre carte grise et aussi pour obtenir une attestation de non-gage si vous changez de département (dès le déménagement et au plus tard dans le délai d'un mois).

BRIGADE DE GENDARMERIE : de la nouvelle localité, un mois au plus tard après l'emménagement pour modifier l'adresse de votre livret militaire .

SERVICE DE LA REDEVANCE : des deux localités après le déménagement. Rappelez votre numéro d'identification.

COMMISSARIAT OU A LA MAIRIE : de la nouvelle localité, après le déménagement, pour modifier l'adresse de votre carte d'identité quoique ce ne soit pas obligatoire.

MAIRIE : de la nouvelle localité entre le 1er septembre et le 31 décembre pour obtenir votre inscription sur les listes électorales de la commune.

SOCIETE DE CREDIT : (éventuellement) pour l'informer de votre nouvelle adresse, de votre nouveau compte bancaire si vous avez autorisé un prélèvement automatique.

17 novembre 1918

Selon la tradition, des gerbes ont été déposées au pied du Monument aux Morts par la municipalité et les membres de la F.N.A.C.A. pour célébrer l'anniversaire du 11 Novembre 1918.

Une foule nombreuse assistait à cette cérémonie. Dans son discours, Monsieur le Maire rappelait le sacrifice de nos soldats et souhaitait voir régner la paix dans notre pays.

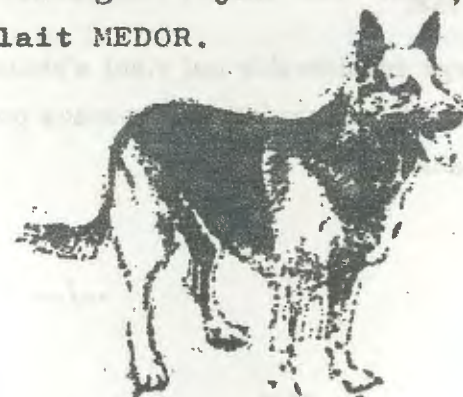
Monsieur le Président de la F.N.A.C.A. faisait l'appel aux morts et, accompagné d'un jeune garçon, citait les noms des disparus.

Puis, l'Harmonie de SEYSSUEL, participant à la cérémonie, ce fût la sonnerie aux morts, suivie d'une minute de silence et de la Marseillaise.

Après cette cérémonie, un vin d'honneur fût offert par la Municipalité et des bonbons distribués aux enfants.

divagations

C'était un beau chien,
Oui, "c'était", car il est mort,
Ses petits maîtres l'aimaient bien.
On l'a ramassé au petit matin,
Ecrasé sur la grand-route.
C'était un gros chien pas malin
Qui ne connaissait pas le code de la route.
Il vivait en toute liberté d'action
Divaguant, de-ci, de-là, toutes les nuits
Son maître n'y prêtait jamais attention
Car lui, il dormait dans son lit,
D'un sommeil sans nul souci.
Quel ne fût pas son étonnement
Quand vint la gendarmerie,
Car plainte, il y eut évidemment,
Des gens blessés, en perte de vie
Et, sur le lieu du drame, un mort :
Celui qui divaguait jour et nuit,
Il s'appelait MEDOR.



Centre de secours

LE CENTRE DE SECOURS DE VIENNE

Dans le bulletin municipal n° 18, de juin 1986, un exposé complet sur ce centre de secours vous avait été fait.

Depuis cette date, et à partir de 1988, une modification est intervenue.

En effet, et comme elles l'avaient laissé entendre, 4 communes du Rhône (Communay, Saint-Symphorien d'Ozon, Simandres et Marennes) ont opté pour les Centres de Givors et de Saint-Priest.

De 29, il reste donc 25 communes rattachées à ce Centre de Vienne. Ce départ entraîne pour nous une charge supplémentaire de 7%.

Avec l'étalement des frais à la 3ème année (c'est-à-dire 75% du total), la part communale se situera autour de 59 000 F en 1988.

C'est une charge considérable qui vient s'ajouter à celles des autres Syndicats intercommunaux pourtant tous indispensables.

.../...

En 1987, (de novembre 1986 à novembre 1987) le nombre total d'interventions du Centre pour les 25 communes a été de : 3 407 plus 38 fausses alertes.

Pour Chuzelles il y a eu 45 interventions, dont :

- 11 pour des incendies, feux de cheminées,
- 15 pour la destruction de frelons,
- 19 diverses (malaises, accidents, urgences).

Il faut aussi savoir que le Centre de Vienne a l'obligation de maintenir en état d'alerte permanente 6 hommes et le matériel pour un départ dans les 3 minutes, en cas d'incident à la Centrale Nucléaire de Saint-Maurice l'Exil.

Chaque année, un exercice est dû aux Dépôts Pétroliers de Villette-de-Vienne, coût environ de 3 000 F.

Enfin, l'autoroute direction Sud est payante.

Cette année les pompiers de Vienne ont participé à l'extinction des feux du port pétrolier Edouard Herriot à Lyon.

.../...

Un nouveau véhicule pour incendie leur a été attribué en 1987. Par contre, certains autres véhicules sont à bout de course avec, pourtant, l'espérance de pouvoir les remplacer.

Sous la conduite du Capitaine LANGLAIS, ce Centre est dynamique et satisfait toutes les communes des alentours.



CANTINE

La Cantine date de la construction du Groupe scolaire en 1954. A cette époque, le restaurant se trouvait à l'intérieur de ce bâtiment, dans la salle de classe inoccupée actuellement par les élèves, et la cuisine se situait à droite en entrant dans l'école, à côté des sanitaires. Trente à trente cinq rationnaires pouvaient y prendre leur repas en toute tranquillité. La gestion en était assurée par le Maire, un adjoint, le directeur de l'école et deux personnes désignées par le Conseil municipal. La personne qui faisait la cuisine était payée uniquement par la participation des familles dont les enfants utilisaient ce service. Avant cette construction, les écoliers éloignés du village apportaient " leur panier " , réchauffaient leur repas et mangeaient dans la classe.

Le nombre d'élèves ayant augmenté vers les années 1957 , 1958 , la salle de restaurant devint salle de classe et la Cantine se déplaça dans un local à côté de l'ancienne Mairie. Ce bâtiment aujourd'hui disparu se situait sur la place publique en bordure du C.D.I23 A. Il s'agissait d'une pièce unique de 80 m2 où s'entassaient la cuisine et jusqu'à 75 à 80 rationnaires. Devant le nombre important de petites bouches, le Conseil municipal décide en 1957 de nommer la cantinière employée communale et de prendre sur le budget de la commune, les

Le conseil est composé et y rapportant.

En 1969, considérant qu'aucune règle précise ne régit ce service municipal, le Conseil décide d'approuver des statuts transmis à l'autorité de tutelle (Sous-Préfecture). Il y est prévu un Conseil d'administration composé du Maire et des directeurs d'école, membres de droit, de trois délégués du Conseil municipal et de trois parents d'élèves élus par l'assemblée générale qui se tient après chaque année scolaire et renouvelables tous les deux ans.

Ce conseil élit son président et président adjoint, le secrétaire et secrétaire adjoint, le trésorier et trésorier adjoint, choisis parmi ses membres. Ce bureau doit assurer la bonne marche du service. Le local qui avait besoin d'être rénové a été rajeuni par le Conseil d'administration, le travail étant exécuté par les parents, sans subvention et financé sur les fonds propres de la Cantine.

En 1972, le Conseil municipal décide de remplacer le bâtiment vétuste de la Mairie par une construction neuve et plus moderne. Malgré un manque de place, (on souhaitait une Mairie plus grande et mieux en rapport avec l'évolution de la commune), un restaurant scolaire fut édifié au rez de chaussée, face à l'école et inauguré en 1975. La Commune qui a financé la construction et l'aménagement du local, fait toujours face à ses engagements en assurant chauffage, éclairage, entretien et en mettant à la disposition du service une

"cantinière" pour la préparation des repas.

Voici donc brièvement évoquées la vie et l'évolution d'une réalisation municipale qui continue à rendre de grands services en accueillant 35 à 40 jeunes écoliers chuzellois.

Les responsables du Conseil d'administration actuel sont : Mme VERDIER, présidente, Mme AURIC, trésorière, M. BARRIER, secrétaire.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

- P I S C I N E -

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Pendant la période d'hiver -

Lundi	16h30 à 19h30
Mardi	16h30 à 19h30
Mercredi	14h30 à 18h30
Judi	16h30 à 17h30
Vendredi	14h00 à 18h30

S M E S S A V

Syndicat Mixte pour l'Equipement Scolaire et Sportif de l'agglomération Viennoise.

Le point sur la rentrée scolaire 87/88 dans nos collèges :

Collège PONSARD :	823 élèves dont 361 $\frac{1}{2}$ pensionnaires
Collège GRANGE (Seyssuel) :	1 035 " " 626 $\frac{1}{2}$ pensionnaires
Collège G. BRASSENS (Pont-Evêque) :	598 " " 254 $\frac{1}{2}$ pensionnaires
Collège de l'Isle :	601 " " 406 $\frac{1}{2}$ pensionnaires

Ce qui laisse apparaître que nos collèges sont pratiquement au complet et lors de la mise en place de la Carte Scolaire, nous aurons très peu de souplesse. A noter que pour l'instant, les Etablissements de la région viennoise ne sont pas concernés.

CHUZELLES envoie 91 élèves au Collège GRANGE (SEYSSUEL), notre commune participe aux frais de fonctionnement et d'investissement pour les équipements scolaires et sportifs d'accompagnement. Le coût par élève est de 1 793, 15 F pour l'année 87/88.

L'année précédente, le coût était de 1 774, 59 F par élève.

Cette augmentation est la suite des objectifs que le S.M.E.S.S.A.V. s'était fixé en matière de ralentissement des investissements, donc une baisse en recette du F.C.T.V.A.

SOURIONS

Dernièrement un parisien un peu perdu est de passage dans le village. Il demande un renseignement à un brave paysan rencontré à une croisée de chemin : "Je voudrais aller chez l'Auguste qui habite près de la grande route, par où faut-il passer ?". Le paysan se gratte la tête et répond : "Là, à droite, le chemin va à la rivière, ce n'est pas par là ; de ce côté ci le sentier arrive dans les bois, mais pas chez le Guste ; tout droit vous arrivez chez Lucien". Le parisien se fâche "Si vous ne pouvez pas me renseigner, c'est que vous êtes un imbécile". Et le paysan de répondre calmement "Peut-être que je suis un imbécile, mais moi, je ne suis pas perdu".

Flourissement de la France

La traditionnelle remise des prix s'est déroulée le dimanche 13 Décembre.

Monsieur CHAINTREUIL félicita les candidats, Madame GARDAIS prit ensuite la parole pour remercier les participants de leur effort déployé pour égayer le village et pour rendre compte du palmarès.

La commission est toujours composée de :

- Mesdames FRANCE Marcelle, GARDAIS Michèle et MAILLEUR Jacqueline
 - Messieurs PLANTIER Joseph et LARGEAU Charles
- Et pour les professionnels :
- Messieurs BOURGUIGNON Joseph, BALMADIER Marc et ROYET Jean-Paul.

Afin de ne pas décourager les autres candidats, nous avons innové cette année un classement spécial pour les personnes ayant remporté plusieurs fois les premières places. La médaille d'or 1987 revenait à Monsieur PALIN Henri,
2ème prix : Monsieur PLANTIER Roger
3ème prix : Monsieur NEUNIER André
4ème prix : Monsieur BONNET Jean

Puis venait le palmarès, par catégories, avec distributions de plantes et de bons d'achats de fleurs.

.../...

La coupe fut remportée cette année par Madame : BOUCHER Pierre tandis que Madame PORTALES recevait la coupe ROYET Jean-Paul. Voici le classement par catégorie :

NOMS DES GAGNANTS CLASSES PAR CATEGORIE

Maison avec jardin :

- 1 - Madame CHENAVIER Paul
- 2 - " HYVERNAT Claudius
- 3 - " THOMMAN Alexandre
- 4 - " SIMON André

Jardin visible de la voie publique :

- 1 - Madame PRAS Marcel
- 2 - " GAY Eugène
- 3 - " TURCAS Yves

Jardin intérieur :

- 1 - Madame BOUCHER Pierre
- 2 - " BRUN Antoine
- 3 - " TAVERNIER Michel
- 4 - " TRUCHET André
- 5 - " BOYER Louis

Balcon ou terrasse sans jardin :

- 1 - Madame MAS Marcel
- 2 - " FAURE Maurice
- 3 - " BERTHOLAT Georges
- 4 - " DRUNET Jean
- 5 - " REGAL Joseph
- 6 et 7 - Mesdames ANDRE Jean et CLERC Albert

Bordure voie publique :

- 1 - Madame FOREST Albert

Terrasse avec jardin :

- 1 - Madame PORTALES Max
- 2 - " MEYER Marc
- 3 - " AGRAIN Charles

Ferme fleurie :

- 1 - Madame CARRET Pierre
- 2 - " GONIN Antoine

Maison secondaire :

- 1 - LEYZIN Raymond

Le Jury ayant remarqué le fleurissement chez Monsieur et Madame LONGIN, ceux-ci recevaient également des bons d'achats pour les encourager à participer au concours l'année prochaine.

Deux bons étaient également remis aux enfants des écoles pour les sensibiliser à la beauté et au respect des fleurs.

Un vin d'honneur clôtura cette sympathique cérémonie.

depart. arrivée

Samedi 5 décembre, le Conseil Municipal; les instituteurs et institutrices de l'Ecole, les employés communaux se trouvaient réunis pour dire un petit au revoir amical à Madame ROUX qui, pendant 12 ans, a éduqué de nombreux enfants chuzellois.

Monsieur le Maire, dans son discours, la remercia des services rendus à la commune et lui remit le cadeau que le Conseil Municipal lui offrait en témoignage de reconnaissance et qui, nous l'espérons, lui rappellera un peu notre école ... et Chuzelles.

Madame ROUX remercia Monsieur le Maire et ses conseillers ainsi que toutes les personnes présentes et précisa qu'elle accueillerait avec plaisir ceux qui iraient la voir dans son nouveau poste à Saint-Alban de Varèze où elle se trouve près de sa famille.

état civil

NAISSANCES

AUGUSTE

Julien

né le 2 janvier à Vienne - 38

CAMUZET

Sophie Colette Roselyne

née le 29 janvier à Vénissieux - 69

JANIN

Pierre Mikael

né le 29 janvier à Vienne - 38

NAKACHE

Anthony Frédéric Florian

né le 29 janvier à Sainte-Colombe - 69

SPERONE

Romain Hervé

né le 22 février à Lyon 3ème - 69

BOURGUIGNON

Eve Micheline

née le 12 avril à Lyon 4ème - 69

DUMAS

Sandrine

née le 21 avril) Lyon 3ème - 69

GOURNAY

Jessica Christiane Monique

née le 11 mars à Vénissieux - 69

HYVERNAT

Geoffroy Paul

né le 7 juin à Vienne - 38

THIBAUDIER

Diane Claire

née le 15 juin à Lyon 3ème - 69

LEROUX

Guillaume Michel

né le 10 juillet à Vienne - 38

CHARPENTIER

Camille

née le 12 juillet à Vienne - 38

RODRIGUES

Emilie Sofia Béatrice

née le 25 mai à Vénissieux - 69

BERTOLOTTI-POTACHIN

Arnaud Jean René

né le 19 juillet à Montpellier - 34

PERRRET

Céline Dominique

née le 12 août à Vénissieux - 69

FONVIEILLE

Johan David

né le 10 septembre à Vienne - 38

CHAVARIN

Lofc Aurélien

né le 29 septembre à Givors - 69

GAHANA

Philippe Alain Salvador

né le 17 octobre à Lyon 2ème - 69

BARRIER

Célia Elian Jeanine

née le 18 novembre à Lyon 7ème - 69

BERTOUCHE

Aurélie Jennifer

née le 11 décembre à Ste-Colombe - 69

M A R I A G E S

-o-o-o-

BOIT

Christophe Raymond Sylvain

&

CHAUDESAIGUES

Isabelle Bernadette
Jeannine

le 13 juin .

COLUCCI

Dominique

&

SIMIAN

Dominique Marie-Pierre
Bernadette

le 20 juin .

CHARADEAU

Yvan Elie Marcel Henri

&

POLADIAN

Corinne

le 27 juin .

REHEL

Christophe

&

LEURIDAN

Annie Marie Hélène

le 22 août .

D E C E S

-o-o-

EZES

Joseph Félix

décédé le 13 janvier à Lyon 8ème - 69
à l'âge de 65 ans .

PARRA Veuve MEJIAS

Cruz Silvestra

décédée le 6 mars à Chuzelles - 38
à l'âge de 82 ans .

FRANCAIS Veuve MARTEL

Marie Louise

décédée le 6 mars à Givors - 69
à l'âge de 87 ans .

GUILLOT Veuve BREUIL

Emilie Baptistine

décédée le 28 mars à Chuzelles - 38
à l'âge de 86 ans .

GONNET Veuve COLLET

Maria Alice

décédée le 31 mai à Chuzelles - 38
à l'âge de 78 ans .

PATAY

Robert Louis Lazare

décédé le 12 juin à Bron - 69
à l'âge de 40 ans .

FARGON

Antoine Pierre

décédé le 6 novembre à Chuzelles - 38 .

MARTINEZ

Juan

décédé le 14 novembre à Vienne - 38
à l'âge de 79 ans .

divers

Pour améliorer la sécurité des enfants sur la place école-cantine, la benne à verre va être déplacée et sera installée sous les platanes de la place de la Mairie, près de la borne d'incendie.

Afin de faciliter le stationnement aux heures de rentrée et de sortie de l'école, les bacs à fleurs devant la cantine seront légèrement reculés. Quelques places de parking seront ainsi créés pour un stationnement en épis.



Bulletin tiré à 550 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL

DECEMBRE 1987'